

Portrait statistique des avocats en Ontario

Tiré de la Déclaration annuelle des avocat(e)s (DAA) de 2019

Le Barreau de l'Ontario recueille des données d'auto-identification par le biais de la Déclaration annuelle des avocat(e)s. Ce portrait statistique s'appuie sur les données recueillies dans la Déclaration annuelle de 2019 et révèle l'évolution de la profession au fil du temps en comparaison à la population de l'Ontario.

Les comparaisons à la population de l'Ontario s'appuient sur le plus récent recensement canadien de 2016. Une mise à jour utilisant le recensement de 2021 sera disponible en 2023.

Table des matières

Tableau 1 : **Représentation des personnes autochtones et racialisées** | 3

Tableau 2 : **Racialisation selon l'année d'admission au barreau** | 5

Tableau 3 : **Racialisation selon l'âge** | 7

Tableau 4 : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer le droit en français et handicap selon l'âge** | 8

Tableau 5 : **Catégorie, taille du cabinet et région selon la racialisation** | 10

Tableau 6 : **Catégorie par genre et par âge, et par taille de cabinet et région par genre** | 14

Tableau 7 : **Catégorie, taille du cabinet et région par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français** | 15

Tableau 8 : **Catégorie, taille du cabinet et région selon la présence d'un handicap** | 17

Tableau 9 : **Catégorie, taille du cabinet et région selon l'orientation sexuelle** | 18

Tableau 10 : **Domaine de pratique selon la racialisation et le genre** | 19

TAUX DE RÉPONSE PAR QUESTION, 2019

Taux de réponse en pourcentage

Question*	Avocats
Autochtones	91,5
Racialisation	78,2
Orientation sexuelle	78,9
S'identifient comme francophones	89,5
Capables d'exercer en français	87,7
Ont un handicap	82,7
Nombre total	47 219

*Il ne manque aucune donnée sur le genre, ces données ayant été tirées des registres administratifs.

Le Barreau de l'Ontario recueille des données d'auto-identification par le biais de la Déclaration annuelle des avocat(e)s depuis 2009. La structure du sondage permettait auparavant de ne pas répondre à la question. Cette option a été modifiée de sorte que, si l'avocat(e) refuse de s'identifier, il ou elle doit désormais indiquer ce refus.

CALCULS

Ces calculs comprennent les avocats qui en 2019 étaient :

- des praticiens autonomes
- des associés de cabinet, des avocats salariés et des employés
- des avocats en cliniques juridiques, en entreprise ou au gouvernement
- des avocats en éducation (qui exercent le droit ou pas)
- des avocats dans « d'autres emplois » (« *qui travaillent, mais qui n'exercent pas le droit ou qui ne fournissent pas de services juridiques, y compris ceux qui travaillent en éducation, au gouvernement ou dans une société dans un poste qui ne requiert pas d'exercer le droit ou de fournir des services juridiques.* »)
- des avocats âgés de moins de 70 ans qui sont « retraités ou inactifs » (« *qui ne se livrent pas à du travail rémunéré et à la pratique du droit ou à la prestation de services juridiques* »)
- des nouveaux titulaires de permis

Les calculs ne comprennent pas les avocats dont l'adresse professionnelle se situe à l'extérieur de la province de l'Ontario, les « conseillers juridiques », les titulaires de permis honorifiques, les avocats qui sont suspendus, les avocats qui sont « exemptés » de payer la cotisation annuelle pour des motifs de handicap, les avocats dont le permis est suspendu pendant qu'ils siègent à une cour ou à une commission et les avocats de 70 ans et plus qui sont « retraités ou inactifs ». Pour une explication complète de ces catégories, allez au <https://www.iso.ca/avocats/votre-permis/declarations-annuelles.-cotisations-et-assurances/categories-de-cotisation>

Ces calculs se basent sur les réponses répertoriées dans le sondage sur l'équité contenu dans les déclarations annuelles. Tandis que les données sur le genre sont tirées des registres du Barreau de l'Ontario, les titulaires de permis peuvent ignorer les questions portant sur l'indigénéité, la racialisation, l'orientation sexuelle, l'identité francophone, la capacité de conseiller et de représenter en français et le handicap.

Tableau 1 : **Représentation des personnes autochtones et racialisées** parmi les avocats en Ontario en 2019 comparativement à la population de l'Ontario en 2016

Groupe	Avocats			Population de l'Ontario en 2016		
				Tous	Population active âgée de 25-69 ans	Diplômés universitaires dans la population active âgés de 25-69 ans
	Nombre	Pourcentage	Pourcentage de femmes	pourcentage		
Autochtones						
Premières Nations	367	0,90	58,3	1,84	1,40	0,54
Inuits	7	0,02	*	0,03	0,02	0,01
Métis	211	0,52	53,6	0,94	0,89	0,49
Autres et multiples identités autochtones				0,10	0,07	0,04
Total des Autochtones	585	1,43	56,9	2,91	2,38	1,08
Racialisés						
Arabes	390	1,1	54,6	1,56	1,12	1,89
Noirs	1 381	3,7	61,3	4,20	4,00	2,91
Chinois	1 544	4,2	58,2	5,41	5,44	9,05
Philippins	140	0,4	58,6	2,24	2,75	3,43
Japonais	65	0,2	47,7	0,14	0,15	0,25
Coréens	368	1,0	58,4	0,60	0,60	1,04
Latino-Américains	247	0,7	52,6	1,42	1,59	1,29
Sud-Asiatiques	2 910	7,9	52,0	8,50	8,35	13,21
Asiatiques du Sud-Est	141	0,4	61,7	0,90	0,89	0,66
Asiatiques de l'Ouest	512	1,4	60,7	1,10	1,03	1,61
Autre minorité racialisée	381	1,0	57,7	0,71	0,70	0,45
Plus d'un groupe racialisé		0,0		0,74	0,54	0,66
Racialisés et blancs	648	1,8	62,0	1,76	0,79	1,16
Total des racialisés	8 727	23,7	56,7	29,28	27,95	37,61
Blancs	27 618	74,9	46,7	67,82	69,65	61,32
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la racialisation	3 994		41,5			
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la racialisation	6 295		29,4			
Total		100,0	46,0	100,00	100,00	100,00
Nombre	47 219			12 998 640	5 810 371	1 962 679

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

* leur nombre est trop faible pour effectuer une estimation fiable

Tableau 1 : **Représentation des personnes autochtones et racialisées** parmi les avocats en Ontario en 2019 comparativement à la population de l'Ontario en 2016

Dans le sondage portant sur l'équité, 3 994 des 47 219 titulaires de permis ont répondu à la question sur l'indigénéité, mais pas à celle portant sur la racialisation. De plus, 6 295 avocats n'ont répondu à ni l'une ni l'autre question. Les pourcentages indiqués au Tableau 1 qui ne tiennent pas compte des questions non répondues sont possiblement biaisés parce qu'il n'y a pas de raison de croire que les avocats qui n'ont pas répondu aux questions sont les mêmes que les titulaires de permis qui y ont répondu.

Les comparaisons à la population de l'Ontario s'appuient sur le plus récent recensement canadien de 2016. Une mise à jour utilisant le recensement de 2021 sera disponible en 2023.

1. 1,43 % des avocats sont autochtones, contre 2,91 % de la population de l'Ontario en 2019, 2,38 % de la population active âgée de 25 à 69 ans et 1,08 % des diplômés universitaires de la population active âgée de 25 à 69 ans.
2. Les Ontariens racialisés (ce qui exclut les Autochtones, selon la pratique de Statistique Canada) représentent 23,7 % des avocats, comparativement à 29,3 % de la population de l'Ontario en 2016, 28,0 % de la population active âgée de 25 à 69 ans et 37,6 % des diplômés universitaires dans la population active âgée de 25 à 69 ans. Ces totaux comprennent 1,0 % d'avocats qui s'identifient à deux groupes racialisés ou plus ou à un groupe racialisé qui ne figure pas sur le formulaire du sondage (par exemple, les peuples autochtones non-canadiens) et 1,8 % qui s'identifient comme étant racialisés et blancs.
3. 74,9 % des avocats de l'Ontario sont blancs contre 67,8 % de la population de l'Ontario en 2016, 69,7 % de la population active âgée de 25 à 69 ans et 61,3 % des diplômés universitaires de l'Ontario dans la population active âgée de 25 à 69 ans.
4. La représentation des femmes est beaucoup plus élevée chez les avocats autochtones, avec 56,9 % de femmes, et les avocats racialisés, 56,7 %, que chez les avocats blancs qui comptent 46,7 % de femmes. Cela s'explique en partie par le fait que les avocats non blancs sont plus jeunes en moyenne (voir le Tableau 3).
5. Selon les chiffres imputés, les avocats noirs représentent 3,7 % des avocats, contre 4,2 % de la population de l'Ontario en 2016, 4,00 % de la population active âgée de 25 à 69 ans et 2,9 % des diplômés universitaires dans la population active âgée de 25 à 69 ans. Tous les autres groupes racialisés ont un pourcentage d'avocats inférieur à leur proportion de diplômés universitaires de l'Ontario dans la population active âgée de 25-69 ans, mais ils varient radicalement. Par exemple, 9,1 % des diplômés universitaires de l'Ontario âgés de 25 à 69 ans s'identifient comme Chinois, contre seulement 4,2 % des avocats ; pour les Latino-Américains, les chiffres comparables sont de 1,3 % et 0,7 % ; et pour les Philippins, 3,4 % et 0,4 %. Si l'on compare les avocats et les diplômés universitaires, afin de tenir compte des différences d'accès à l'enseignement supérieur, les Philippins ont le moins d'avocats par rapport à la population, et de loin. Ensuite, les groupes arabe, chinois, latino-américain et sud-asiatique, soit les groupes les plus sous-représentés, affichent un nombre d'avocats représentant environ 40 à 50 % du pourcentage de leurs diplômés universitaires salariés.

Tableau 2a : **Racialisation selon l'année d'admission au barreau** pour les avocats de l'Ontario, en 2019, nombres

Année depuis l'admission	0	1	2-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40+	
Année d'admission	2019	2018	2015-2017	2010-2014	2005-2009	2000-2004	1995-1999	1990-1994	1980-1989	Avant 1980	Total
	Nombre										
Autochtones											
Premières Nations et Inuits	24	22	49	58	58	60	50	22	24	7	374
Métis	13	11	45	45	33	20	16	17	10	1	211
Total des Autochtones	37	33	94	103	91	80	66	39	34	8	585
Racialisés											
Arabes	62	29	84	76	56	41	20	10	10	2	390
Noirs	111	118	234	291	213	212	119	56	23	4	1 381
Chinois	146	112	307	332	214	173	114	82	50	14	1 544
Philippins	10	12	28	33	28	16	7	4	2	0	140
Japonais	1	0	1	5	11	9	19	7	8	4	65
Coréens	29	36	59	76	64	55	27	15	7	0	368
Latino-Américains	25	23	51	72	39	17	12	4	3	1	247
Sud-Asiatiques	277	271	625	696	432	338	162	68	34	7	2 910
Asiatiques du Sud-Est	8	13	31	36	26	17	6	3	1	0	141
Asiatiques de l'Ouest	58	48	126	156	70	32	13	6	3	0	512
Plus d'un groupe racialisé	35	32	71	96	54	42	26	14	10	1	381
Racialisés et blancs	65	56	156	141	91	70	35	19	13	2	648
Total des racialisés	827	750	1 773	2 010	1 298	1 022	560	288	164	35	8 727
Blancs	1 198	1 118	2 991	4 202	3 413	3 571	2 629	2 493	3 980	2 023	27 618
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la racialisation	169	171	447	608	484	517	360	347	620	271	3 994
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la racialisation	144	176	603	955	745	829	709	641	1 031	462	6 295
Total	2 375	2 248	5 908	7 878	6 031	6 019	4 324	3 808	5 829	2 799	47 219

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 2b : **Racialisation selon l'année d'admission au barreau** pour les avocats de l'Ontario, en 2019, pourcentages

Année depuis l'admission	0	1	2-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40+	
Année d'admission	2019	2018	2015-2017	2010-2014	2005-2009	2000-2004	1995-1999	1990-1994	1980-1989	Avant 1980	Total
<i>pourcentage excluant données manquantes</i>											
Autochtones											
Premières Nations et Inuits	1,2	1,2	1,0	0,9	1,2	1,3	1,5	0,8	0,6	0,3	1,0
Métis	0,6	0,6	0,9	0,7	0,7	0,4	0,5	0,6	0,2	0,0	0,6
Total des Autochtones	1,8	1,7	1,9	1,6	1,9	1,7	2,0	1,4	0,8	0,4	1,6
Racialisés											
Arabes	3,0	1,5	1,7	1,2	1,2	0,9	0,6	0,4	0,2	0,1	1,1
Noirs	5,4	6,2	4,8	4,6	4,4	4,5	3,7	2,0	0,6	0,2	3,7
Chinois	7,1	5,9	6,3	5,3	4,5	3,7	3,5	2,9	1,2	0,7	4,2
Philippins	0,5	0,6	0,6	0,5	0,6	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,4
Japonais	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,6	0,2	0,2	0,2	0,2
Coréens	1,4	1,9	1,2	1,2	1,3	1,2	0,8	0,5	0,2	0,0	1,0
Latino-Américains	1,2	1,2	1,0	1,1	0,8	0,4	0,4	0,1	0,1	0,0	0,7
Sud-Asiatiques	13,4	14,3	12,9	11,0	9,0	7,2	5,0	2,4	0,8	0,3	7,9
Asiatiques du Sud-Est	0,4	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,4
Asiatiques de l'Ouest	2,8	2,5	2,6	2,5	1,5	0,7	0,4	0,2	0,1	0,0	1,4
Plus d'un groupe racialisé	1,7	1,7	1,5	1,5	1,1	0,9	0,8	0,5	0,2	0,0	1,0
Racialisés et blancs	3,2	2,9	3,2	2,2	1,9	1,5	1,1	0,7	0,3	0,1	1,8
Total des racialisés	40,1	39,5	36,5	31,8	27,0	21,9	17,2	10,2	3,9	1,7	23,6
Blancs	58,1	58,8	61,6	66,5	71,1	76,4	80,8	88,4	95,3	97,9	74,8
Total	100,0										

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableaux 2 et 3 selon l'année d'admission au barreau et l'âge

Les différences observées entre le tableau 2, basé sur l'année de l'admission au barreau et le tableau 3, basé sur l'âge, peuvent résulter de différences selon l'âge de l'admission au barreau, le taux de démission de la profession en fonction de l'âge, et l'âge de la retraite. Si les chiffres relatifs à l'année d'admission au barreau permettent une étude détaillée des nouveaux avocats, il ne faut pas trop insister sur les variations entre les différentes années.

Tableau 2 : **Racialisation selon l'année d'admission au barreau** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

1. Parmi les avocats admis avant 1980, seulement 0,4 % étaient autochtones. Cette proportion a suivi une progression constante entre 1980-1999 et a enregistré une augmentation de 2,0 % pour les années d'admission 1995-1999. La proportion d'avocats autochtones représentait 1,8 % de l'ensemble des titulaires admis en 2019. Ce chiffre n'a pas augmenté depuis le milieu des années 90.
2. La proportion d'avocats racialisés a atteint son plus haut niveau historique à savoir 40,1 % pour l'année d'admission 2019, contre 39,5 % pour l'année 2018, 36,5 % pour les années 2015-2017, 31,8 % pour 2010-2014 et 27,0 % pour 2005-2009. Les titulaires racialisés admis jusqu'en 1980 sont passés d'un taux de 1,7 % et connaissent depuis une croissance remarquable et ininterrompue.
3. La représentation des groupes arabes, noirs, chinois, coréens et sud-asiatiques a considérablement augmenté au cours des 5 dernières années pour atteindre respectivement un taux de 3,0 %, 5,4 %, 7,1 % et 13,4 %. Ceci explique en partie le changement démographique dans le nombre de jeunes adultes potentiellement capables de fréquenter l'université puis la faculté de droit. Ce résultat peut être quantifié suivant une analyse plus détaillée du recensement de 2016.

Tableau 3 : **Racialisation selon l'âge** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
	nombre					pourcentage excluant données manquantes				
Autochtones										
Premières Nations et Inuits	79	100	111	69	15	0,8	1,0	1,4	1,1	0,4
Métis	55	80	44	24	8	0,6	0,8	0,6	0,4	0,2
Total des Autochtones	134	180	155	93	23	1,4	1,8	2,0	1,5	0,7
Racialisés										
Arabes	181	129	54	23	3	1,9	1,3	0,7	0,4	0,1
Noirs	351	461	377	159	33	3,7	4,6	4,8	2,6	1,0
Chinois	606	498	277	120	43	6,4	5,0	3,5	2,0	1,3
Philippins	28	56	39	12	5	0,3	0,6	0,5	0,2	0,1
Japonais	3	12	29	13	8	0,0	0,1	0,4	0,2	0,2
Coréens	126	133	85	23	1	1,3	1,3	1,1	0,4	0,0
Latino-Américains	75	104	53	12	3	0,8	1,0	0,7	0,2	0,1
Sud-asiatiques	1 110	976	592	178	54	11,7	9,7	7,5	2,9	1,6
Asiatiques du Sud-Est	53	55	24	7	2	0,6	0,5	0,3	0,1	0,1
Asiatiques de l'Ouest	235	209	49	18	1	2,5	2,1	0,6	0,3	0,0
Plus d'un groupe racialisé	141	140	72	22	6	1,5	1,4	0,9	0,4	0,2
Racialisés et blancs	276	222	104	42	4	2,9	2,2	1,3	0,7	0,1
Total des racialisés	3 185	2 995	1 755	629	163	33,6	29,8	22,2	10,3	4,8
Blancs	6 170	6 880	5 993	5 357	3 218	65,0	68,4	75,8	88,1	94,5
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la racialisation	803	1 028	862	805	496					
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la racialisation	1 049	1 482	1 523	1 431	810					
Total	11 341	12 565	10 288	8 315	4 710	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 3 : **Racialisation selon l'âge** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

- 1,4 % des avocats de moins de 35 ans sont autochtones, contre 1,8 % des avocats âgés de 35 à 44 ans et 2,0 % des avocats de 45 à 54 ans. Ces données semblent contredire la tendance quant à la représentation des Autochtones selon l'année d'admission figurant au tableau 2. Ce dernier plafonne dans le pourcentage des avocats autochtones depuis 1995, mais n'affiche pas de diminution. Cet écart doit refléter les différences parmi les groupes par année d'admission. Le tableau 1 illustre le nombre d'avocats inuits, mais en raison de leur faible proportion, il ne convient pas d'indiquer en détails leur année d'admission ou leur âge. Les avocats inuits sont plutôt amalgamés aux avocats des Premières Nations dans les tableaux 2 et 3.
- Les avocats racialisés ne représentent que 4,8 % des avocats de l'Ontario âgés de 65 ans et plus pour s'élever à 22,2 % des avocats âgés de 45-54 ans et 33,6 % des avocats de moins de 35 ans.
- Si l'on compare les groupes des 45-54 ans, des 55-64 ans et des 65 ans et plus, on constate, depuis les environs de 1990, une très forte augmentation de la représentation de chaque groupe racialisé. Cependant, chez les moins de 45 ans, on observe une divergence parmi les groupes arabes, chinois, sud-asiatiques et asiatiques de l'Ouest ayant fait le plus grand progrès ces dernières années, mais pas les groupes noirs, japonais et philippins. Les avocats noirs représentent 3,7 % des avocats de moins de 35 ans, contre 4,6 % des avocats de 25-44 ans et 4,8 % des avocats des avocats de 45-54 ans. Ces données présentent un contraste avec le tableau 2 ; celui-ci affiche une augmentation lente, mais continue de la représentation des avocats noirs. Ces données sont influencées par les différences observées entre les groupes selon le taux de natalité, l'immigration et l'âge lors de l'immigration ; ces facteurs ont une incidence sur la taille de leur population en âge de fréquenter l'université.

Tableau 4 : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer en français et handicap selon l'âge** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
	nombre						pourcentage excluant données manquantes					
Genre												
Femmes	6 301	6 577	4 888	3 191	743	21 700	55,6	52,3	47,5	38,4	15,8	46,0
Hommes	5 040	5 988	5 400	5 124	3 967	25 519	44,4	47,7	52,5	61,6	84,2	54,0
Orientation sexuelle												
LGBT2Q	597	481	305	210	52	1 645	6,4	4,7	3,8	3,4	1,5	4,4
Non LGBT2Q	8 795	9 690	7 700	5 975	3 463	35 623	93,6	95,3	96,2	96,6	98,5	95,6
Abstentions	1 949	2 394	2 283	2 130	1 195	9 951						
S'identifient comme francophones												
Oui	751	702	579	292	90	2 414	7,1	6,1	6,4	4,1	2,2	5,7
Non	9 757	10 716	8 522	6 861	3 998	39 854	92,9	93,9	93,6	95,9	97,8	94,3
Abstentions	833	1 147	1 187	1 162	622	4 951						
Peuvent exercer en français												
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	1 041	1 168	941	511	179	3 840	10,5	10,5	10,3	7,1	4,3	9,3
Peuvent fournir des conseils juridiques sans agir comme représentants	383	635	489	307	151	1 965	3,9	5,7	5,4	4,3	3,7	4,7
Ne peuvent pas	8 453	9 346	7 672	6 338	3 789	35 598	85,6	83,8	84,3	88,6	92,0	86,0
Abstentions	1 464	1 416	1 186	1 159	591	5 816						
Ont un handicap												
Oui	344	432	380	365	179	1 700	3,5	4,1	4,5	5,6	4,7	4,4
Non	9 431	10 118	7 992	6 203	3 600	37 344	96,5	95,9	95,5	94,4	95,3	95,6
Abstentions	1 566	2 015	1 916	1 747	931	8 175						
Total des avocats	11 341	12 565	10 288	8 315	4 710	47 219	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 4 : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer en français et handicap selon l'âge** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

1. Le tableau 4 montre une croissance remarquable de la représentation des femmes, de 15,8 % de plus de 65 ans à 52,3 % des avocats de 35-44 ans, avec une autre petite augmentation à 55,6 % des avocats de moins de 35 ans. Les différences entre les genres par tranche d'âge sont influencées par un plus fort taux de femmes qui abandonnent la profession ou prennent une retraite précoce.
2. À la colonne de droite du tableau 4, observez la répartition des avocats masculins qui est sensiblement plus âgée : 15,8 % ont 65 ans et plus, contre seulement 3,5 % de femmes ; 20,4 % sont âgés entre 55-64 ans contre 15,0 % de femmes. 28,0 % des avocates sont âgées de moins de 35 ans et 30,7 % ont entre 35-44 ans, ce qui est nettement plus élevé que la répartition des hommes dans ces deux groupes d'âge soit 18,8 % et 23,6 %.
3. 6,4 % des avocats de moins de 35 ans s'identifient comme LGBT2Q, contre 4,7 % pour les 35-44 ans, 3,8 % pour les 45-54 ans, 3,4 % pour les 55-64 ans et 1,5 % pour les 65 ans et plus. Environ un cinquième des titulaires de permis n'ont pas répondu à cette question.

4. Les avocats peuvent travailler en français en bien plus grand nombre que ceux qui s'identifient comme francophones, bien que les modèles d'âge soient similaires. On constate une augmentation spectaculaire de la proportion d'avocats s'identifiant comme francophones, de 2,2 % des avocats de plus de 65 ans à 7,1 % des avocats de moins de 35 ans tandis que le pourcentage d'avocats capables de conseiller et de représenter en français est passé de 4,3 % à 10,5 %. Ces pourcentages augmentent d'environ un tiers si l'on compte les avocats qui indiquent pouvoir conseiller, mais pas représenter en français. En supposant que les 4 951 avocats qui n'ont pas répondu aux questions portant sur l'identité francophone et que les 5 816 autres qui n'ont pas répondu à la question au sujet de la pratique en français ne soient pas francophones, mais plutôt unilingues anglophones, les pourcentages d'avocats francophones et d'avocats exerçant en français diminueraient d'environ 10 %.
5. 3,5 % des avocats qui ont moins de 35 ans ont un handicap, ce chiffre augmente à 4,5 % des avocats âgés de 45 à 54 ans et à 5,6 % pour les 55-64 ans. La proportion plus faible des personnes handicapées à partir de 65 ans, soit 4,7 %, suggère que le handicap entraîne une retraite anticipée. Environ 15 % des titulaires de permis n'ont pas répondu à la question. Ces chiffres doivent être traités avec prudence, car ils sont basés sur une seule question du sondage, non éclairée par la pensée contemporaine sur le handicap et ses mesures dans l'enquête.

Tableau 5a : **Catégorie selon la racialisation*** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre
	pourcentage											
Autochtones												
Premières Nations et Inuits	27	11	11	1	4	10	17	2	8	10	100	363
Métis	21	8	17	3	3	10	21	3	6	8	100	207
Total des Autochtones	25	10	13	2	4	10	18	2	7	10	100	570
Racialisés												
Arabes	18	10	23	3	2	13	16	1	7	7	100	380
Noirs	29	6	15	3	3	12	15	1	5	9	100	1 354
Chinois	19	7	25	3	1	17	12	0	5	10	100	1 499
Philippins	33	7	18	2	1	11	12	1	7	7	100	139
Japonais	11	20	9	0	3	20	20	0	9	8	100	65
Coréens	13	10	22	3	1	16	16	0	7	11	100	357
Latino-Américains	24	7	21	4	2	18	12	1	4	8	100	242
Sud-Asiatiques	28	9	19	3	2	13	11	1	6	9	100	2 838
Asiatiques du Sud-Est	21	7	25	2	3	10	9	1	11	11	100	138
Asiatiques de l'Ouest	23	6	27	4	1	12	7	1	6	12	100	503
Plus d'un groupe racialisé	20	5	22	3	3	10	16	1	8	11	100	366
Racialisés et blancs	12	7	27	4	2	15	17	2	6	8	100	621
Total des racialisés	23	8	21	3	2	14	13	1	6	10	100	8 502
Blancs	17	17	19	3	1	12	13	1	6	9	100	27 170
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la racialisation	25	15	16	3	1	13	11	1	6	9	100	3 934
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la racialisation	23	18	14	3	1	12	13	1	6	9	100	6 224
Total	20	15	19	3	1	13	13	1	6	9	100	46 400

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

* n'inclut pas les nouveaux titulaires

Tableau 5b : **Taille du cabinet selon la racialisation** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Taille du cabinet selon les associés, salariés et employés								Nombre
	Moins de 5	5-9	10-24	25-49	50-99	100-199	200 et plus	Total	
	pourcentage								
Autochtones									
Premières Nations et Inuits	31	17	11	18	7	2	14	100	84
Métis	33	21	22	10	2	0	12	100	58
Total des Autochtones	18	15	15	15	5	1	13	84	142
Racialisés									
Arabes	33	9	16	12	6	4	20	100	137
Noirs	41	16	11	7	3	5	18	100	336
Chinois	26	15	13	10	5	8	24	100	523
Philippins	39	13	5	11	3	3	26	100	38
Japonais	21	11	11	32	5	11	11	100	19
Coréens	28	13	13	9	4	9	22	100	127
Latino-Américains	45	14	12	9	1	8	12	100	78
Asiatiques du Sud	41	14	13	7	3	6	15	100	879
Asiatiques du Sud-Est	30	15	15	9	2	4	24	100	46
Asiatiques de l'Ouest	32	14	22	8	6	5	12	100	188
Plus d'un groupe racialisé	32	13	16	12	4	6	18	100	111
Racialisés et blancs	28	14	13	11	3	6	24	100	240
Total des racialisés	35	14	14	9	4	6	19	100	2 722
Blancs									
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la racialisation	28	15	16	10	5	10	16	100	1 338
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la racialisation	29	15	16	10	6	9	14	100	2 221
Total	26	14	15	11	5	9	19	100	17 163

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 5c : **Région selon la racialisation**** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	pourcentage									
Autochtones										
Premières Nations et Inuits	8	10	30	9	9	17	14	3	100	347
Métis	7	2	35	7	10	10	25	4	100	193
Total des Autochtones	7	7	32	8	10	15	18	3	100	540
Racialisés										
Arabes	8	2	46	17	0	1	25	1	100	368
Noirs	3	3	59	20	2	1	11	1	100	1 316
Chinois	1	2	68	21	0	0	6	0	100	1 451
Philippins	4	5	59	22	4	0	7	0	100	134
Japonais	3	3	67	11	2	0	10	3	100	61
Coréens	2	3	69	17	1	1	6	1	100	344
Latino-Américains	4	6	57	19	2	1	11	1	100	235
Asiatiques du Sud	1	3	52	35	1	0	6	1	100	2 785
Asiatiques du Sud-Est	2	4	61	25	0	1	8	0	100	129
Asiatiques de l'Ouest	1	2	66	22	1	0	8	0	100	485
Plus d'un groupe racialisé	3	3	59	18	3	1	12	1	100	358
Racialisés et blancs	4	4	61	12	1	1	16	1	100	608
Total des racialisés	2	3	59	25	1	1	9	1	100	8 274
Blancs										
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la racialisation	4	5	59	17	3	2	9	1	100	3 849
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la racialisation	6	6	51	15	4	3	12	3	100	6 027
Total	5	6	55	15	3	2	12	2	100	45 049

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

** n'inclut pas les avocats dont l'adresse professionnelle se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 5 : **Catégorie, taille du cabinet et région selon la racialisation** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Catégorie – en particulier la distinction entre les associés du cabinet et les avocats, mais vrai dans tous les cas – diffère considérablement pour les avocats autochtones, racialisés et blancs. Ces différences résultent en partie du fait que les avocats blancs sont en moyenne plus âgés. Les chiffres relatifs au lieu de pratique doivent être considérés dans le contexte de la population totale; les avocats et les cabinets sont concentrés à Toronto, mais la population de l'Ontario l'est également quoi qu'à plus petite échelle.

1. 25 % des avocats autochtones sont des avocats exerçant seuls, contre 17 % des avocats blancs; 18 % des avocats autochtones travaillent pour le gouvernement, contre 13 % des avocats blancs; 4 % des avocats autochtones travaillent dans des cliniques juridiques, contre seulement 1 % des avocats blancs; et 2 % des avocats autochtones sont dans l'éducation, contre 1 % des avocats blancs. Les avocats autochtones ont beaucoup moins de chances d'être associés à un cabinet d'avocats (10 % contre 17 % pour les avocats blancs) et ils sont un peu moins nombreux à travailler en entreprise et comme salariés. Les avocats autochtones ont tendance à travailler dans des plus petits cabinets. Les avocats autochtones sont beaucoup plus susceptibles de pratiquer dans le centre-nord, l'est de l'Ontario, à Ottawa, et surtout dans le nord, où on en retrouve 15 %.
2. Par rapport aux avocats blancs, les avocats racialisés sont plus susceptibles d'être des avocats exerçant seuls. Les avocats racialisés ne représentent que 8 % des associés des cabinets d'avocats, contre 17 % des avocats blancs. En revanche 21 % des avocats salariés sont racialisés, contre environ 19 % des avocats blancs, ce qui laisse présager une croissance du pourcentage d'associés racialisés.
3. Il existe des différences complexes entre les lieux de travail des huit groupes racialisés, les avocats noirs, philippins et japonais étant les plus distinctifs. Il est à noter que le nombre d'associés et d'avocats salariés noirs est faible alors que le nombre d'avocats exerçant seuls est élevé.
4. Les avocats racialisés sont concentrés à Toronto, à l'exception des avocats arabes à Ottawa et des avocats sud-asiatiques à Durham, Halton, Peel et York (la région combinée). Les avocats chinois sont concentrés à Toronto.

Tableau 6a : **Catégorie par genre et par âge*** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou Inactifs	Total	Nombre	Pourcentage selon l'âge
	pourcentage												
Femmes													
Moins de 35 ans	7,4	1,8	44,1	4,9	2,4	10,4	12,3	0,4	5,4	10,9	100,0	5 967	28,0
35-44 ans	12,5	8,5	17,4	3,1	2,1	17,6	17,4	1,5	6,7	13,2	100,0	6 539	30,7
45-54 ans	17,0	13,5	6,2	1,9	1,3	17,1	22,2	2,5	7,8	10,6	100,0	4 873	22,9
55-64 ans	21,0	13,1	3,5	2,4	2,0	10,6	16,5	2,6	8,8	19,4	100,0	3 186	15,0
65 ans et plus	39,4	14,2	4,2	2,2	1,2	5,9	9,2	3,0	6,5	14,4	100,0	742	3,5
Total	14,3	8,7	19,8	3,2	2,0	14,0	16,7	1,6	6,9	12,9	100,0	21 307	100,0
Hommes													
Moins de 35 ans	12,0	3,1	48,4	5,5	0,8	9,8	9,4	0,4	4,6	6,0	100,0	4 711	18,8
35-44 ans	17,2	15,1	23,6	3,2	1,1	17,1	12,3	0,9	5,8	3,8	100,0	5 930	23,6
45-54 ans	21,8	28,1	6,2	2,4	0,4	14,8	13,3	1,5	6,9	4,6	100,0	5 378	21,4
55-64 ans	29,6	30,0	3,9	1,7	0,6	8,3	9,6	1,2	6,6	8,4	100,0	5 112	20,4
65 ans et plus	49,3	28,6	6,1	2,0	0,4	3,3	3,1	0,6	3,2	3,6	100,0	3 962	15,8
Total	24,8	20,8	17,7	3,0	0,7	11,3	10,0	0,9	5,6	5,3	100,0	25 093	100,0

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

* n'inclut pas les nouveaux titulaires

Tableau 6b : **Taille de cabinet par genre** (taille du cabinet par associés, avocats salariés et employés) pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Moins de 5	5-9	10-24	25-49	50-99	100-199	200 ou plus	Total	Nombre
	pourcentage								
Femmes	27,8	13,7	14,9	10,6	5,1	8,6	19,3	100,0	6 742
Hommes	25,0	14,3	15,6	10,7	5,1	10,0	19,2	100,0	10 421
Total	26,1	14,1	15,3	10,7	5,1	9,4	19,3	100,0	17 163

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 6c : **Région par genre**** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	pourcentage									
Femmes	4,9	4,7	55,8	14,0	3,2	2,0	13,3	2,0	100,0	20 222
Hommes	5,3	6,3	54,6	15,2	3,4	2,5	10,5	2,3	100,0	24 086
Total	5,1	5,6	55,2	14,7	3,3	2,3	11,8	2,2	100,0	44 308

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

** n'inclut pas les avocats dont l'adresse professionnelle se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 6 : **Catégorie par genre, âge et taille du cabinet et région par genre** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

1. Les hommes sont plus susceptibles d'exercer seuls, 24,8 % contre 14,3 % pour les femmes, et sont plus susceptibles d'être associés à un cabinet d'avocats, 20,8 % contre 8,7 % pour les femmes. La proportion de femmes est plus élevée dans toutes les autres catégories, y compris les emplois en entreprise, dans les cliniques, au gouvernement et dans l'éducation. Bien que les avocates soient plus jeunes que les hommes, en moyenne, cela n'explique pas la différence entre les genres au niveau des associés. Dans les groupes d'âge 45-54 ans, 55-64 ans et 65 ans et plus, respectivement 13,5, 13,1 et 14,2 % des femmes sont associées, contre 28,1, 30,0 et 28,6 % des hommes.
2. Dans toutes les tranches d'âge, les hommes sont plus susceptibles d'être des praticiens indépendants et des associés. La prépondérance des hommes parmi les avocats salariés est plus faible, de sorte que les avocates salariées ont beaucoup moins de chances de devenir associées. Les femmes sont plus susceptibles de quitter les cabinets d'avocats dans la trentaine pour travailler au gouvernement, l'éducation et en entreprise.
3. Il existe une très grande différence entre les genres chez les avocat(e)s « retraités ou inactifs », qui représentent 12,9 % de l'ensemble des femmes soit plus du double du chiffre de 5,3 % des hommes.
4. Les différences entre les genres en termes de localisation géographique sont faibles.

Tableau 7a : **Catégorie par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français*** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés en cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre
	pourcentage											
S'identifient comme francophones												
Oui	13,9	11,1	17,1	2,8	2,1	10,4	26,0	1,8	6,1	8,6	100,0	2 366
Non	19,9	15,3	19,4	3,1	1,3	12,7	12,2	1,2	6,2	8,7	100,0	39 143
Total	19,6	15,0	19,2	3,1	1,3	12,5	13,0	1,3	6,2	8,7	100,0	41 509
Capables d'exercer en français												
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	15,4	10,7	15,2	2,7	2,4	11,4	26,7	1,6	4,9	8,9	100,0	3 771
Peuvent fournir des conseils juridiques sans agir comme représentants	18,6	12,0	15,4	2,3	2,4	11,7	24,2	1,8	4,2	7,3	100,0	1 932
Ni l'un ni l'autre	21,0	16,5	19,8	3,3	1,2	12,7	10,9	1,1	5,7	8,0	100,0	34 985
Total	20,4	15,8	19,2	3,2	1,3	12,5	13,0	1,2	5,5	8,0	100,0	40 688

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

* n'inclut pas les nouveaux titulaires

Tableau 7b : **Taille du cabinet et par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français** (taille du cabinet par associés, avocats salariés et employés) pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Moins de 5	5-9	10-24	25-49	50-99	100-199	200 et plus	Total	Nombre
	pourcentage								
S'identifient comme francophones									
Oui	31,3	12,0	16,1	9,8	2,5	5,7	22,6	100,0	734
Non	25,5	14,0	15,3	10,7	5,2	9,6	19,5	100,0	14 781
Total	25,8	13,9	15,3	10,7	5,1	9,4	19,7	100,0	15 515
Capables d'exercer en français									
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	32,1	12,6	14,5	9,2	3,2	6,1	22,4	100,0	1 079
Peuvent fournir des conseils juridiques sans agir comme représentants	24,3	15,5	14,4	11,1	5,2	9,4	20,0	100,0	575
Ni l'un ni l'autre	26,0	14,3	15,5	10,9	5,2	9,7	18,5	100,0	13 847
Total	26,3	14,2	15,4	10,8	5,0	9,4	18,8	100,0	15 501

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 7c : **Région par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français**** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Hamilton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	pourcentage									
S'identifient comme francophones										
Oui	2,4	2,1	27,8	4,4	1,1	7,9	48,7	5,7	100,0	2 135
Non	5,2	5,7	57,2	15,3	3,3	1,9	9,6	1,9	100,0	38 224
Total	5,0	5,5	55,6	14,7	3,2	2,2	11,7	2,1	100,0	40 359
Capables d'exercer en français										
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	2,5	2,2	32,1	5,8	1,1	5,3	46,4	4,6	100,0	3 317
Peuvent fournir des conseils juridiques sans agir comme représentants	3,3	3,1	47,0	8,6	1,8	2,6	31,2	2,5	100,0	1 832
Ni l'un ni l'autre	5,6	6,1	57,4	15,9	3,7	2,1	7,3	1,9	100,0	34 430
Total	5,3	5,7	54,8	14,7	3,4	2,4	11,7	2,2	100,0	39 579

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

** n'inclut pas les avocats dont l'adresse professionnelle se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 7 : **Catégorie, taille du cabinet et région par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

1. Les avocats francophones et le plus grand nombre d'avocats pouvant exercer en français sont environ deux fois plus susceptibles de travailler au sein du gouvernement et ont cinq fois plus de chances de travailler à Ottawa. Au total, 48,7 % des avocats francophones se trouvent à Ottawa contre 9,6 % des non-francophones. 26,0 % des avocats francophones travaillent au sein de la fonction publique et il en va de même pour les avocats qui peuvent conseiller et représenter en français. Seulement 12,2 % des avocats non francophones travaillent au gouvernement et 9,6 % sont à Ottawa. Les avocats capables d'exercer en français sont également plus susceptibles de travailler dans l'est de l'Ontario.
2. Leur concentration au sein du gouvernement signifie que les avocats francophones sont moins susceptibles de travailler dans d'autres secteurs, notamment en tant qu'avocats exerçant seuls ou associés, avocats salariés et employés de cabinets d'avocats. On constate presque les mêmes différences pour les avocats qui exercent en français.

Tableau 8a : **Catégorie selon la présence d'un handicap*** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés en cabinet	Clinique Juridique	En entreprise	Gouv.	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre
	pourcentage											
Handicap	23,1	8,9	11,9	2,4	3,2	7,5	18,9	2,3	6,8	14,9	100,0	1 681
Pas de handicap	19,2	15,4	19,8	3,1	1,2	12,9	12,6	1,2	6,3	8,3	100,0	36 659
Total	19,4	15,1	19,4	3,1	1,3	12,7	12,8	1,3	6,3	8,6	100,0	38 340

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

* n'inclut pas les nouveaux titulaires

Tableau 8b : **Taille du cabinet selon la présence d'un handicap** (taille du cabinet, par associés, avocats salariés et employés) pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Moins de 5	5-9	10-24	25-49	50-99	100-199	200 et plus	Total	Nombre
	pourcentage								
Handicap	27,2	16,9	16,2	11,0	5,6	7,7	15,4	100,0	390
Pas de handicap	25,5	13,8	15,3	10,8	5,1	9,6	20,0	100,0	14 034
Total	25,6	13,9	15,3	10,8	5,1	9,5	19,8	100,0	14 424

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 8c : **Région selon la présence d'un handicap**** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	pourcentage									
Handicap	5,4	6,2	52,7	10,9	3,9	2,6	15,3	3,1	100,0	1 626
Pas de handicap	5,0	5,4	55,7	15,0	3,1	2,2	11,5	2,0	100,0	35 579
Total	5,0	5,4	55,6	14,8	3,2	2,2	11,7	2,1	100,0	37 205

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

** n'inclut pas les avocats dont l'adresse professionnelle se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 8 : **Catégorie, taille du cabinet et région selon la présence d'un handicap** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Il est probable que les avocats handicapés puissent être répartis selon qu'ils avaient ou non un handicap lorsqu'ils ont été admis au barreau. Les avocats qui ne sont touchés par un handicap qu'en milieu de carrière peuvent ne pas bénéficier de mesures d'adaptation ou peuvent être contraints de changer d'emploi ou de prendre leur retraite, mais cela est différent des obstacles à l'emploi initial des avocats handicapés.

1. Le handicap est lié de manière significative au secteur d'emploi. Plus particulièrement, 18,9 % des avocats handicapés travaillent pour le gouvernement, contre 12,6 % sans handicap ; les associés des cabinets d'avocats représentent 8,9 % des avocats handicapés, contre 15,4 % sans handicap, et pour les associés des cabinets d'avocats, les chiffres correspondants sont de 11,9 % et 19,8 %. Environ 14,9 % des avocats handicapés sont « retraités ou inactifs », contre 8,3 % pour tous les autres avocats.

Tableau 9a : **Catégorie selon l'orientation sexuelle*** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés en cabinet	Clinique Juridique	En entreprise	Gouv.	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre
	pourcentage											
LGBT2Q	15,2	7,8	21,1	2,9	3,1	12,3	19,1	2,6	6,5	9,3	100,0	1 563
Non LGBT2Q	19,2	15,3	19,5	3,1	1,3	12,8	12,6	1,2	6,3	8,7	100,0	34 990
Total	19,0	15,0	19,6	3,1	1,4	12,8	12,9	1,3	6,3	8,8	100,0	36 553

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

* n'inclut pas les nouveaux titulaires

Tableau 9b : **Taille du cabinet selon l'orientation sexuelle** (taille du cabinet, par associés, avocats salariés et employés) pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Moins de 5	5-9	10-24	25-49	50-99	100-199	200 et plus	Total	Nombre
	pourcentage								
LGBT2Q	25,9	12,2	14,7	9,6	4,4	9,0	24,1	100,0	498
Non LGBT2Q	25,4	13,9	15,3	10,9	5,1	9,6	20,2	100,3	13 262
Total	25,4	13,7	15,1	10,8	5,1	9,5	20,3	100,0	13 760

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 9c : **Région selon l'orientation sexuelle**** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Sud-Ouest	Centre-dud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	pourcentage									
LGBT2Q	3,3	3,2	66,3	8,3	2,2	2,1	13,0	1,7	100,0	1 488
Non LGBT2Q	5,0	5,5	55,4	15,1	3,1	2,2	11,7	2,1	100,0	33 984
Total	5,0	5,4	55,8	14,8	3,1	2,2	11,8	2,1	100,0	35 472

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

** n'inclut pas les avocats dont l'adresse professionnelle se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 9 : **Catégorie, taille du cabinet et région selon l'orientation sexuelle** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

1. Les avocats LGBT2Q sont confrontés à certaines des mêmes forces culturelles et institutionnelles qui affectent d'autres minorités. Les avocats LGBT2Q sont plus de deux fois plus susceptibles d'être employés dans le domaine de l'éducation – 2,6 % contre 1,2 % des avocats non LGBT2Q, de travailler dans une clinique juridique – 3,1 % contre 1,3 % des avocats non LGBT2Q, et d'exercer au sein du gouvernement – 19,1 % contre 12,6 % des avocats non LGBT2Q. Ils sont un peu moins nombreux à exercer seuls et deux fois moins nombreux à être associés dans un cabinet d'avocats (ce constat s'explique par le fait que l'âge des avocats LGBT2Q est en moyenne plus faible).
2. Les avocats LGBT2Q sont concentrés à Toronto et Ottawa.

Tableau 10 : **Domaine de pratique selon la racialisation et le genre** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

Groupe	Autochtone	Environnement	Criminel	Famille	Santé	Immigration	Immobilier	Testaments et successions
	<i>pourcentage des avocats dont le travail dans le domaine compte pour au moins 30 % de leur pratique entière</i>							
Premières Nations et Inuits	28	1	18	22	1	0	7	4
Métis	9	0	18	15	4	1	10	6
Arabes	1	1	12	6	1	7	11	4
Noirs	1	1	14	18	1	11	10	3
Chinois	0	0	5	6	1	3	19	4
Philippins	2	0	12	13	1	13	25	11
Japonais	2	0	12	4	0	2	0	6
Coréens	0	0	9	6	1	5	14	2
Latino-Américains	1	1	12	12	1	8	12	3
Sud-Asiatiques	1	0	8	12	1	6	24	3
Asiatiques du Sud-Est	0	0	5	10	0	3	21	4
Asiatiques de l'Ouest	1	0	10	9	1	11	14	2
Plus d'un groupe racialisé	0	0	13	11	2	8	9	4
Racialisés et blancs	1	1	15	10	1	3	6	4
Blancs	1	1	11	9	1	2	13	6
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la racialisation	1	1	10	10	1	3	16	6
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la racialisation	1	1	12	8	1	2	16	7
Femmes	1	1	11	14	2	3	10	6
Hommes	1	1	11	7	1	2	17	6
Total	1	1	11	10	1	3	14	6

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

Suite >

Tableau 10 : **Domaine de pratique selon la racialisation et le genre** pour les avocats de l'Ontario, en 2019 (suite)

Group	Litige civil - Demandeur	Litige civil - défendeur	Lieu de travail	Droit du travail et de l'emploi	Administratif	Modes extrajudiciaires de résolution des différends	Corporatif	Valeurs mobilières
	<i>pourcentage des avocats dont le travail dans le domaine compte pour au moins 30 % de leur pratique entière</i>							
Premières Nations et Inuits	5	5	0	5	7	0	8	1
Métis	9	7	1	6	9	1	11	1
Arabes	13	11	0	6	6	0	24	3
Noirs	8	9	1	6	8	1	15	4
Chinois	9	10	0	4	4	0	28	6
Philippins	5	7	0	8	1	0	20	4
Japonais	6	22	0	4	10	0	27	0
Coréens	12	13	0	4	4	0	26	8
Latino-Américains	11	9	2	9	7	0	20	3
Sud-Asiatiques	11	10	1	6	5	0	17	3
Asiatiques du Sud-Est	14	13	0	5	4	0	22	5
Asiatiques de l'Ouest	15	16	1	6	4	1	17	3
Plus d'un groupe racialisé	11	14	2	5	7	0	17	2
Racialisés et blancs	7	12	1	6	8	0	24	5
Blancs	11	13	1	7	6	1	20	4
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la racialisation	12	10	1	5	5	0	21	4
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la racialisation	12	11	0	5	5	0	22	4
Femmes	8	12	1	8	7	1	18	4
Hommes	13	12	0	6	4	1	22	5
Total	11	12	1	6	6	1	20	4

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

Suite >

Tableau 10 : **Domaine de pratique selon la racialisation et le genre** pour les avocats de l'Ontario, en 2019 (suite)

Groupe	Fiscalité	Faillite	Construction	Franchise	Propriété intellectuelle	Municipal	Droit municipal	Nombre
	<i>pourcentage des avocats dont le travail dans le domaine compte pour au moins 30 % de leur pratique entière</i>							
Premières Nations et Inuits	2	0	0	0	1	0	3	289
Métis	1	0	2	0	3	1	5	163
Arabes	2	0	2	0	5	1	5	302
Noirs	1	1	2	0	2	1	5	1 103
Chinois	4	0	2	1	7	2	4	1 244
Philippins	0	0	0	0	0	1	4	112
Japonais	2	0	2	0	8	2	6	49
Coréens	3	2	2	0	3	1	5	282
Latino-Américains	2	0	3	1	2	1	4	209
Sud-Asiatiques	2	1	1	0	2	1	4	2 371
Asiatiques du Sud-Est	0	1	1	0	2	1	7	111
Asiatiques de l'Ouest	2	1	1	0	2	1	3	414
Plus d'un groupe racialisé	1	0	2	0	4	2	7	287
Racialisés et blancs	3	1	1	0	3	1	6	530
Blancs	2	1	2	0	3	2	5	22 423
Non-autochtones, n'ont pas répondu sur la racialisation	2	1	2	0	3	2	5	3 231
N'ont pas répondu sur le statut d'autochtone ni sur la racialisation	3	1	2	0	3	2	5	5 135
Femmes	2	1	1	0	3	2	6	21 759
Hommes	3	1	2	0	3	2	4	16 496
Total	2	1	2	0	3	2	5	38 255

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2019 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 10 : **Domaine de pratique* selon la racialisation et le genre** pour les avocats de l'Ontario, en 2019

* La spécialisation dans un domaine de pratique indique qu'au moins 30 % de la pratique d'un avocat se situe dans ce domaine. Alors que de nombreux avocats consacrent toute leur pratique à un seul domaine, 19,8 % des avocats passent au moins 30 % de leur temps dans deux domaines et plus.

- 28 % des avocats des Premières Nations et 9 % des avocats métis sont concentrés dans le droit autochtone, contre seulement 1 % des avocats dans l'ensemble. Les avocats des Premières Nations sont également plus susceptibles de se concentrer en droit criminel et en droit de la famille et moins susceptibles de se concentrer en litige civil, en droit des sociétés et en droit immobilier.
- On peut difficilement faire des généralisations selon les domaines de pratique. Par exemple, alors que les avocats noirs sont plus susceptibles de pratiquer le droit de la famille et le droit de l'immigration, les avocats chinois sont sous-représentés dans ces domaines et se concentrent surtout en droit corporatif et immobilier.
- Les différences de spécialisation entre les genres sont appréciables. Les litiges civils représentant des demandeurs constituent 8 % des avocates contre 13 % des hommes (mais il n'y a pas de différence pour les litiges civils représentant des défendeurs); 14 % des femmes et 7 % des hommes sont concentrés dans le droit de la famille; et 10 % des femmes et 17 % des hommes sont concentrés dans l'immobilier. Il y a une plus grande concentration d'hommes en droit corporatif, valeurs mobilières et droit fiscal.